



Commune de Val-de-Travers Dossier de presse

Contacts:

M. Claude-Alain Kleiner
Conseiller communal chef du dicastère de la culture, des loisirs et des sports
☎ 032 886 43 96 ou 078 924 35 45

et

M. Alexis Boillat
Chancelier communal de Val-de-Travers
☎ 032 886 43 90 ou 079 535 83 91

Fête du 24 février 2010 à Môtiers

Introduction

A l'origine de ce qui se définissait comme une simple idée couchée sur le papier, se dessine finalement une commémoration en l'honneur de la naissance de notre commune.

Lors de la séance du 30 mars 2009, notre Législatif a été saisi d'une motion « pour une valorisation du 24 février comme date historique ». L'Assemblée a largement accepté d'étudier cette proposition au travers d'un groupe de travail, qui a remis ses conclusions sur l'organisation d'une fête lors de la séance du 14 décembre 2009.

Sur la base de ces propositions, le Conseil communal s'est tout de suite plongé à l'organisation de la première fête en l'honneur de la fusion des communes du Val-de-Travers, tout en respectant la volonté du Conseil général tendant à ce que ce projet s'inscrive dans un budget modeste et mette en avant une symbolique forte.

Effectivement, même s'il s'agit d'histoire récente, cette date demeure importante aux yeux des habitants de Val-de-Travers, au même titre que le 1^{er} mars pour le canton de Neuchâtel et le 1^{er} août pour la Confédération.

Programme des festivités

Dès 16h00, La population pourra se divertir en visitant le marché artisanal sous les Arcades des 6 Communes organisé par le tenancier du restaurant.

Pour démontrer son esprit d'ouverture, la Commune de Val-de-Travers invite à cette fête deux communes. Une commune helvétique et une commune d'un pays voisin. Pour cette édition 2010, la Commune de La Tène ainsi que les représentants de la Ville de Pontarlier sont conviés, par le biais de leurs Autorités. Le Conseil communal de Val-de-Travers accueillera ses hôtes officiels au cours d'un apéritif de bienvenue au Caveau Mauler.

Entre 18h15 et 19h00, la population de Val-de-Travers est invitée à rencontrer ses Autorités à l'occasion d'une « landsgemeinde » au Temple de Môtiers. A l'ordre du jour

figurent une résolution présentée et défendue par des jeunes, l'inauguration de la bannière communale, la remise d'un prix citoyen et la parole des Autorités.

La résolution est travaillée par des élèves de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, sous la direction d'une équipe de professeurs dans le cadre des leçons d'éducation civique. La population aura la possibilité de poser des questions. Les jeunes la défendront et répondront aux questions des groupes politiques et de l'Assemblée dans l'esprit « landsgemeinde ». Le Conseil communal de Val-de-Travers prendra enfin position au vu des arguments présentés par l'ensemble de l'Assemblée. La résolution sera ensuite soumise au vote populaire « à main levée ».

L'inauguration de la bannière communale lors de la première commémoration officielle de la fusion des communes accentue toute la symbolique de cet événement. A cette occasion, l'ouverture de Val-de-Travers aux communautés étrangères et la mise en application du concept région apprenante seront mis en avant.

Il sera également remis un prix-citoyen à une personne ayant œuvré en faveur du rayonnement de la Commune de Val-de-Travers. Afin de marquer et de garder une trace des personnalités d'exception de notre région, cette personne se verra prendre l'empreinte de sa main sur un carreau de plâtre de 20x20cm.

Les représentants des communes invités, M. Patrick Genre, Maire de Pontarlier et M. Jean-Michel Germanier, vice-président de La Tène prononceront quelques mots à la suite d'une allocution du président du Conseil communal de Val-de-Travers, M. Yves Fatton, et avant de clore la séance.

A 19h15, un apéritif sera offert à la population sous la cantine des sociétés sur la Place du 24 février, suivi de la présentation de l'étiquette et de l'ouverture de la vente de l'absinthe cuvée du 24 février 2010.

Cette vente est limitée à 500 bouteilles de 50 cl au prix de fr. 30.--/bt. Le choix du précieux élixir féérique a été fait selon le protocole de l'Association interprofessionnelle de l'absinthe, de sorte à ce que le producteur reste anonyme, préservant en quelque sorte le mythe ou le secret de l'interdit. Ainsi la cuvée du 24 février 2010 est produite sous l'égide *l'Association interprofessionnelle de l'absinthe*.

Son étiquette a été confiée au réputé artiste vallois Claude Jeannotat. Des « tirés à part » signés de l'artiste numérotés de 1 à 80 ont été mis en souscription, ainsi les fervents collectionneurs pourront se procurer un exemplaire en format A3 au prix de fr. 100.--, s'ils envoient leur bulletin à la Chancellerie communale avant le 20 février 2010 et à fr. 120.-- passé ce délai.

19h45 – 20h30, une conférence de M. Raphaël Comte, Conseiller aux Etats et président de l'Association des communes neuchâteloises, sur les thèmes de la réunion des forces ou de la construction citoyenne en Suisse, en Europe ou dans le Monde aura lieu au Temple. Le choix de l'orateur – plus jeune membre de la Chambre des cantons – est un clin d'œil à la jeunesse de notre nouvelle commune. Chacun est invité à y prendre part.

A 20h45, un repas sera servi aux invités officiels pour les remercier de leur participation chaleureuse à cette toute première fête de la fusion, pendant que la cantine tenue par les sociétés locales accueillera la population durant toute la soirée, avec boissons et soupe au pois au menu.

Val-de-Travers, le 10 février 2010

CONSEIL COMMUNAL